

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2024-B-039

Séance du 3 Juillet 2024

## PARTICIPATION AUX MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Juillet 2024 à 17h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 28 juin 2024.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX, Didier TERNAT et Alain DETOLLE.

**ETAIENT EXCUSES** : Denis PRIOURET

**ABSENTS** : Céline COLLET-DUFAYS

Pour rappel, sur 6 Maisons d'assistantes maternelles, 2 sont inscrites dans les statuts et relèvent de la compétence communautaire : l'une à Felletin, l'autre à Gentioux-Pigerolles.

Dans chacune de ces 2 structures, 2 assistantes maternelles interviennent et contribuent aux frais via une participation de 40 € mensuels chacune.

Cette contribution était de 30 € en 2022, 35 € à compter de janvier 2023 et 40 € à compter de juillet 2023.

Les conventions avec les assistantes maternelles doivent être renouvelées. Il est proposé :

- D'une part d'établir les conventions pour 3 ans renouvelable une fois
- D'autre part de prévoir une augmentation à compter de 2025, soit un montant de 45 € mensuels

Pour information, les charges 2023 des 2 MAM s'établissent comme suit :

- Felletin : 10 763,14 €
- Gentioux-Pigerolles : 2 200,26 €

Attention cependant, jusqu'alors la Commune de Gentioux prenait à sa charge des frais d'électricité ce qui ne sera plus le cas.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Présidente à :

- **FIXER** la participation future pour 2025 des frais des MAM à 45 € par mois et par assistante maternelles
- **ETABLIR** les nouvelles conventions avec les assistantes maternelles pour les 3 ans à venir
- **SIGNER** tout document nécessaire

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,  
Valérie BERTIN

The image shows the official seal of the Communauté de Communes de la Cote d'Azur Grand Sud. The seal is circular with a double border. The outer border contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "CÔTE D'AZUR GRAND SUD" at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a map of the region. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.